

SAE./No.221/December 2022

Studies in Applied Economics

**AN ENIGMA: GRIBEAUVAL AND FRENCH
ARMS SHIPMENTS TO THE INSURGENTS
ENGLISH AND FRENCH**

Jacques de Larosière

Johns Hopkins Institute for Applied Economics,
Global Health, and the Study of Business Enterprise



An Enigma: Gribeauval and French Arms Shipments to the Insurgents

By Jacques de Larosière

About the Series

The Studies in Applied Economics series is under the general direction of Prof. Steve H. Hanke, Founder and Co-Director of The Johns Hopkins Institute for Applied Economics, Global Health, and the Study of Business Enterprise (hanke@jhu.edu). The views expressed in each working paper are those of the authors and not necessarily those of the institutions that the authors are affiliated with.

About the Author

Jacques de Larosière is the former Director of the French Treasury, Governor of the Banque de France, Managing Director of the International Monetary Fund, and President of the European Bank for Reconstruction and Development. He is a sometimes lecturer at The Johns Hopkins University.

The late wife of Jacques de Larosière, France du Bos, was a descendant of the Vacquette de Gribeauval family which gave birth to the Général de Gribeauval (1715-1789) who revolutionized and modernized the French artillery under Louis XV. This officer built the castle of Bovelles near Amiens, the countryside residence of Jacques de Larosière's family.

I've been intrigued for a long time by the following question:

« General Jean-Baptiste de Gribeauval (1715-1789) – who completely revolutionized French artillery in 1765, making it lighter, and thus more maneuverable, while increasing its range and precision – did he, at an early stage, seek to promote arms exports to the American Colonies? »

Several historians¹ have supported this thesis.

As it happens, in addition to modernizing the artillery, Gribeauval, encouraged by his Minister of War, the Duke of Choiseul² (1719-1785), embarked in September 1767 on a particularly ambitious program of reforming old equipment, which was completed in July 1770.

As a result of the reform approach chosen, many weapons deemed unsuitable or obsolete were discarded despite the fact that they were still fit for use. This method would have been used in particular to encourage arms exports to the American Colonies.

It seems well established that the primary objective of this reform – the conduct of which was entrusted to a brilliant artillery officer, Lieutenant-Colonel Alexandre de Bellegarde – was to “make room” for Gribeauval’s new equipment and to relieve our arsenals of too many mediocre or old weapons, whereas the “Gribeauval system” was based on the principle of unity and uniformity of weapons in service.

But according to the thesis mentioned here, it would also have been a matter of putting on the market relatively good quality equipment, even if they were obsolete models, in order to enable dealers and scrap metal workers to buy scrapped weapons, repair them if necessary and sell them in good condition . . . particularly to the American insurgents.

However, it is argued, the military authorities and Gribeauval were forbidden to display this “export intent” to the American Colonies, given the state of neutrality that prevailed between

¹ See the article by Pierre Veyrines: “Gribeauval” in the *Revue d’artillerie – Paris, Berger Levrault 1889* and the book by Eugène Hennebert: “Gribeauval, Lieutenant-General of the King’s Armies, first Inspector of the Royal Corps of Artillery” – *Berger Levrault 1896*.

² Choiseul was Secretary of State for War from 1761 to 1770. He was the active and constant support of Gribeauval and his new artillery.

France and the United Kingdom in 1767. Louis XV feared British reprisals in the event that France was caught for having provided military aid to the American colonists.

In fact, the British intelligence services were closely monitoring suspicious movements at the borders.

According to the thesis mentioned here, Gribeauval, bound by “diplomatic secrecy”, would not have been able to claim ministerial cover in the event that arms shipments to the Colonies were detected and criminalized as new exports, albeit disguised as reformed equipment.

*
* *

In fact, the reform of old arms went badly and nearly cost Gribeauval his career.

Two circumstances had occurred in 1770 (that is, three years after the beginning of the reform process) that had suddenly changed the situation.

Choiseul’s disgrace (December 1770) itself provoked the awakening of opponents of the “Gribeauval system”. Part of the Corps de l’Artillerie – “the Rouges” – was, in fact, made up of supporters of the old heavy guns of the Vallières type. They then took advantage of the – in their eyes exaggerated – scrapping of old weapons to take revenge on the “blues” and question Gribeauval’s “great reform” concerning the new artillery.

The new Minister of War, the Marquis de Monteynard, who had succeeded Choiseul in January 1771, was, like the “Rouges”, in favour of a return to the old models of 1734. In 1772 he annulled the Ordonance of 1765 reforming the Artillery and entrusted General de Saint-Auban – the fiercest critic of the Gribeauval system – with the task of opening an investigation into the reform of the old weapons begun in 1767.

In order to challenge a scrapping considered too radical, a “Special War Council” was convened at Les Invalides in 1773 under the chairmanship of the Duke of Biron. It was a largely political trial: the defendants were not allowed to be assisted by lawyers and only the

evidence against them was taken into account. Contrary expertise on declassified materials were prevented from use for the defense. The comments made by the defendants following testimonies were not taken into account. The prosecutor conducted the investigation alone, and his requests were, as a matter of principle, followed by the judges.

Colonel de Bellegarde, who was in charge of the scrapping operation (a total of about 400,000 rifles were reformed, i.e. about one third of the total stock), was condemned on 12 October 1773 to degradation and to the death penalty, which was commuted by the King to 20 years in the fortress. Prevarication, unjustified reforms of weapons in good condition (even new ones), underestimation of their value, and serious errors in the conduct of operations were held against Bellegarde. But it is clear that behind Bellegarde it was Gribeauval who was targeted.

As Veyrines writes³:

“This case was directed more against M. de Gribeauval than against M. de Bellegarde, who was about to be the victim.

The latter had acted under the direction of his chief and under the secret orders of M. de Choiseul, who saw in a considerable reform of defective rifles the double advantage of profiting from them by selling them and of transferring the arms to the American insurgents, whom they wanted to support, without breaking with England.”

When Gribeauval learned of the verdict, he was outraged: one of his statements to the Council of War had been truncated, and the removal of the end of his testimony altered the meaning of the whole: from the inspirator and defender of reform – which he was – he passed for his accuser! Gribeauval wrote to the Minister to ask him to have the clerk restore the full text of his testimony, failing which he would sue him before the civil courts for the condemnation of this scandalous alteration of testimony.

Gribeauval’s letter of December 14, 1773 – a copy of which I have from his secretary in the artilleryman’s archives – was of admirable style and exemplary independence of mind⁴. Showed to the King, it was deemed inappropriate. At the beginning of 1774, its author was

³ See Veyrines, “Gribeauval” – excerpt from the *Revue d’Artillerie*, Paris Berger-Levrault 1889.

⁴ “If it is generally, Mr. Marquis, a crime and a low crime to alter and truncate a text, the crime is even greater, when it is evident that the fraud was practised only to deceive the public in a serious matter...”

forced into exile in Picardy where he was able to devote himself for two years to the construction of his castle of Bovelles near Amiens. Disgrace was total and the “Gribeauval System” was abandoned. The War Council had been instructed not to mention Choiseul’s role in the reform, though decisive, nor his instructions to Bellegarde.

Gribeauval, who took part in the Invalides trial only as a witness, did not discuss the merits of the sentence. He only protested against the refusal to grant the defendants the benefit of a lawyer and obtained that Bellegarde should have a council for ten days.

*

* *

But things were about to change.

Monteynard, the Minister of War, who had initiated the trial of the Invalides, was forced to resign by Louis XV in January 1774.

After long hesitation, it was ultimately the Count of Saint-Germain who was chosen by Louis XVI as Minister. “Unknown in the court, this former officer was valued by the troops ⁵”. He had spent the leisure time of his retirement reflecting on the state of our army and the reforms needed.

When he came to business in October 1775, he re-established in every respect the “Great Reform” of the artillery of 1765 and Gribeauval – in the meantime elevated to the dignity of Grand Cross of the Order of Saint-Louis – regained his command at the central post of “First Inspector of the Artillery.”

The trial of the Invalides was reviewed in 1777 and the Parliament of Nancy, seized of its review, annulled the judgment purely and simply by a decision of 17 January 1778. The defendants were rehabilitated. Bellegarde, at Gribeauval’s urging, would obtain a regiment.

Meanwhile, in 1774 a commission of four marshals who had commanded facing the enemy in Germany had been charged with comparing the live-fire performance of the old Vallières

⁵ See Nardin’s book on “Gribeauval”.

models and the new Gribeauval arms. The commission unanimously opted for the new system and Gribeauval was asked to continue his work.

*
* *

Here we must pause and reflect on the nature of the Invalides trial to better understand the “enigma.”

As is often the case in such circumstances, there is a tendency to “judicialize” them and prosecute the protagonists in criminal proceedings, failing to address the substantive issue: in this case, the consequences of the arrival of the new artillery of Gribeauval on the conduct of the reform of old weapons.

In this light, the trial of the Invalides is clarified:

- It was entirely centred on prevarication and the alleged intention of those concerned to enrich themselves at the expense of the State;
- In order to do so, it had to be established that the disposal of the equipment had not been preceded – as should have been – by a sufficient individual analysis of each weapon concerned, which alone would have justified its reform;
- At no time did the trial consider the “substantive issue”: that of the consequences of the “great reform” of the artillery of 1765. However, it is clear, particularly from Bellegarde’s declarations, that the scrapping of equipment had been conceived by Choiseul and Gribeauval as a way to make room for the new artillery under construction.

The instructions received by Bellegarde were unequivocal: it was necessary to reform quickly and “greatly” which meant, in fact, the removal of outdated or dangerous equipment, even if it was still in working order. When this “strategic” (as we would say today) aspect of the reform was highlighted, the judges criticized the lack, in their view, of sufficiently precise analyses of the quality and “life expectancy” of each discarded weapon.

The case of the 10,000 rifles manufactured in Charleville is, in this respect, significant. Although new, the rifles were “reformed” because they were defective and dangerous – as an earlier inspection had shown – to the point that soldiers would refuse to use them in combat.

It was therefore necessary, Bellegarde said following Gribeauval, to recall them. But the judges, arguing that they were new and dangerous, considered their reform to be “criminal”: they had to be destroyed and not – as had been decided – reformed and then repaired.

These kinds of substantive contradictions shed light on the trial and the rigor of its verdict, as they also explained its annulment, three years later, in 1777, with the complete rehabilitation of Bellegarde and Gribeauval’s return to Paris in 1776.

I think it useful to quote here two extracts from a letter from Gribeauval to his Minister, M. de Monteynard, dated May 25, 1770, written before his disgrace:

“I think we can’t take this reform too far, either for the safety of the service or for the economy, because it’s a bad thing to spend on a bad base.”

And further on: *“M. de Bellegarde had subjected the ordinary test to the least bad of these cannons, and hardly any of them were found to support it. But if they had supported it,*

I would still have advised that they should be reformed so as not to spend any money on keeping weapons that would soon become dangerous.”

These excerpts show the abyss between the two concepts of the reform: one, formalist, adopted by the judges, which requires proof, weapon by weapon, of a state of obsolescence, and the other, strategic, according to which old weapons that are too expensive to maintain or even dangerous must be disposed of, even if they are in working condition.

One of the most incomprehensible aspects of the trial was the disinterest shown by the judges in Bellegarde’s instructions. This could, however, have been a major argument for the defence. But it was scarcely raised.

Madame de Bellegarde's letter to the Marshal de Biron – charged with presiding over the trial – is explicit in this regard. She asks:

“ Which soldier would dare, without trembling, to carry out the orders of the Minister, since he will always have to fear that a jealous or prejudiced successor will immolate him to his own particular views? ” (letter of December 13, 1776).

One can only try to explain this discretion because the King had insisted on keeping Choiseul completely out of the affair, and also, perhaps, because neither Gribeauval nor Bellegarde were permitted – for diplomatic reasons relating to neutrality with Britain – to mention the “American” aspect of their proposed reform.

*
* *

However, the foregoing account does not yet answer the question posed at the beginning of this study: “Did Gribeauval encourage very early – clandestine – arms exports to the American Colonies?”

Let us try to shed some light on this subject.

It seems a priori impossible to argue that the artillery officials – and Gribeauval in particular – deliberately devised a plan to deliver arms to the American colonists from the beginning of the reform of old equipment in 1767.

Indeed, by that time, those of the Colonists who opposed Britain were far from forming an “army”. Unrest prevailed in America, stirred up by the tax provocations of London, but not a military revolt. This did not really take shape until 1774-75, that is, seven to eight years after the beginning of the reform of old equipment. Repeated shipments of arms through Beaumarchais began in 1776⁶.

The thesis of Veyrines and Hennebert is thus only a hypothesis which neither the facts nor the chronology confirm.

*
* *

⁶ Unfortunately, there are no precise indications of exports to the Colonies of decommissioned arms during the years 1770-1775.

However, in order to better clarify – and perhaps qualify – views on the subject, it is necessary to consider other elements.

I – The procedure followed for the reform of old equipment departed from the usual practice and, in so doing, played a decisive role in the supply of arms to the insurgents a few years later.

The custom was to “break the thunder and crush the plates” of decommissioned rifles, then sell the scrap at the price of scrap. This prevented the spread of dangerous weapons throughout the country.

This time, however, it was decided, at the instigation of Choiseul, to follow a completely different method: the tendering “entrepreneurs” were now allowed to buy complete weapons, in working condition, to repair them if necessary, and to sell them abroad (in Africa for the black trade, to the French East India Company or to foreign colonies).

A memoir (handwritten memoir kept at National Archives of France), drawn up in 1775 for the defense of Bellegarde, clearly stresses that, contrary to the usual procedure used by Vallières in the past, the new arms reform was no longer to be preceded or conditioned by the destruction of the “soul of the rifles.”

By leaving the contractor a reasonable profit, the Army’s selling price for repairable and relatively good weapons was obviously much higher than the price of scrap. The Treasury was thus the winner, and this was put forward to justify the change in the method of reform.

The “entrepreneur” who won the contract was Jean-Joseph Carrier de Montieu, owner of the Royal Arms Manufacture of Saint-Etienne.

Choiseul – who also wanted to make room in the arsenals for the new Gribeauval equipment, which was growing rapidly – insisted on speeding up the reform of the old equipment and urged Bellegarde to move quickly.

In fact, as we have seen above, Bellegarde quickly set to work, and from 1767 to 1770 undertook to reform a large number of old weapons which were not necessarily defective, but which were expensive to maintain. These were the Minister's instructions.

The haste which thus presided over the reform was one of the causes of the trial of Les Invalides and of the condemnation of Bellegarde and Montieu. The latter was accused of having profitably resold high-quality (and even new) rifles, bought at too low a price.

Since Bellegarde had married Montieu's sister, it was tempting to suspect a "family prevarication", one of the brothers-in-law selling good guns to the other at low prices while waiting for a profitable resale⁷.

In any event, whatever mistakes may have been made, it must be remembered that the new reform method did in fact promote the export of weapons in good condition or repaired condition.

As a result, many model 1766 rifles and Vallières guns were downgraded and found their way into export markets⁸.

It is interesting to note that in the undated manuscript memoirs in the National Archives, which I have been able to consult thanks to the kindness of Admiral Scott of Martinville, there are marginal references to a sale of arms to Franklin and Deane. This contract (presented at a loss) must have been signed in 1776, according to Admiral Scott of Martinville⁹. It would have concerned 120,000 rifles kept in Nantes, of which 20,000 were refurbished¹⁰.

There is no doubt that the purchase of Vallières guns by Washington's army in the mid-1770s enabled the Insurgents to acquire high-quality artillery equipment which, as a result, contributed to the victory. Thus, small 4-pound field guns of the Vallières type exported to the Colonies played an essential role in the victory at Yorktown.

⁷ Montieu, released in 1775, formed an alliance with Beaumarchais to charter ships and export arms to the Insurgents.

⁸ In April 1775 British troops attempted to capture a Colonial armoury at Concord. This depot had, in all likelihood, been stocked with weapons imported in previous years.

⁹ These arms must have been delivered by Peltier-Dudoyer or, more likely, by Rodrigue Hortalez, et Cie (cf Admiral Scott de Martinville).

¹⁰ According to Admiral Scott de Martinville: « In all likelihood, this is the contract that Montieu and especially Beaumarchais (who was acting as agent of Montieu's bankruptcy) never managed to obtain payment by the US Congress. Some authors consider that Congress thought that the King of France has donated the weapons to support the Insurgents".

It cannot be inferred, however, that the great operation of reform begun in 1767 was intended to export good arms to the American Colonies.

But it is undeniable that by choosing the new method of reform advocated by Choiseul and approved by Gribeauval, they deliberately gave themselves the means to supply the insurgents with weapons of the correct quality when the day came.

When one thinks of the vital role played by artillery in Saratoga and Yorktown (especially the siege guns), one can only admire the “export capacity” that France had built up in the years leading up to the War of Independence.

Reforms were not made to deliver equipment to the American colonists at once, but France was given the means to do so when the time was right.

In fact, “when the time came”, Gribeauval was very active in sending arms to the settlers. In 1776 – two years before the declaration of war by France against England – Gribeauval instructed his close collaborator, M. du Coudray¹¹, to ensure the shipments to America of old reformed weapons seven years earlier and to put himself at the disposal of the American Army to help it organize its artillery, perhaps not completely as Veyrines and Hennebert had supposed, but in two stages.

II –The consequences of the Seven Years' War (1756-1763).

But the “enigma”, the subject of this article, cannot be fully explained without a reminder of the state of mind created by the Seven Years' War. The Treaty of Paris in 1763 had profoundly changed the world diplomatic balance.

France, humiliated by defeat, had lost its American possessions, Canada and Louisiana, and was only thinking of vengeance against England.

This state of mind explains why the French monarchy was dominated, after the defeat, by the idea of revenge: on sea and on land. We were fortunate to have enlightened and determined men, like Choiseul and Gribeauval, to carry out the reform of our army.

¹¹ Philippe Charles Jean-Baptiste Tronson du Coudray (1738-1777). Recruited by Silas Deane to be the local interlocutor of the insurgents, he died in September 1777 near Philadelphia in an accident during military operations. Congress had appointed him Commander of the American Artillery.

In this context, French support for the American settlers appeared to be a rational strategic choice. Britain was making the mistake of financially oppressing those territories and thus fuelling their hostility towards London: we had to take advantage of that.

One of the first, Choiseul, realized that the British Crown's harassment of American settlers would cause profound unrest.

Even more significantly and far-sightedly, he also realised as soon as in 1761 that if the British took control of Canada and ousted France, such an event would lead to the independence of the American Colonies ¹². Once France left Canada, British troops – traditionally charged with protecting American settlers – would have no reason to defend them. As a result, the Colonies would be freed from their military dependence on England and would be encouraged to gain their own independence.

In fact, independence occurred, albeit for the near opposite reason. Consequently, the hostility of the American settlers to their motherland intensified over the years and took on forms of extreme violence.

It should not be believed, in fact, that the history of these Colonies was relatively calm and led abruptly in 1775 to the military revolt. Nothing could be more wrong.

The reality is that the wave of discontent with the arbitrariness of the British Crown had swelled since the early 1760s and had spread, at an increasing rate, to all the colonies.

These protests led to the creation of a genuine organization of struggle, called the “Sons of Liberty”. This resistance movement, which was established prior to Choiseul's decision to reform armaments, first crystallized in Boston in August 1765.

There were riots, looting, and arson. British customs officials were threatened and began to become frightened¹³. The hotbeds of protest became widespread, especially in New York,

¹² Summer 1761 – During the peace negotiations of 1761, Choiseul told the British delegate Hans Stanley:

“I am astonished that your great Pitt attaches so much importance to the acquisition of Canada, a land too sparsely populated to ever be dangerous to you and which, in our hands, would serve to keep your colonies in a dependency from which they will be free on the day Canada is ceded.”
Citation quoted by Cornelius de Witt in his work on Thomas Jefferson published in 1861.

¹³ In 1768, the French intelligence services noted, for example, that the indictment by customs officers of the American merchant John Hancock, who was accused of fraud, “so provoked the people that the controller, the collector and his son were severely stoned during the dispute.”

which had become the stronghold of the “Sons of Liberty”. The leaders of our army followed these events with interest.

*
* *

Let us quickly review the history of this chain of violence.

The process began with the “Currency Act” of 1764.

By this act, the government of Great-Britain – anxious to defend the Pound Sterling – forbade the Colonies to issue paper money that would have helped finance their economic development.

The same year, the Sugar Act was passed, which lowered tariffs on molasses of foreign origin, thereby reducing the protection previously afforded to American sugar cane growers.

A year later, in 1765, the Stamp Act set fire to the dust. To mitigate the financial losses of the Seven Years' War, England intended to surtax the American Colonies with the introduction of a new stamp duty applicable to a multitude of transactions, deeds, contracts...

That same year, the Virginia Assembly called for the abolition of the Stamp Act, and the reaction quickly spread to the other colonies.

We must pause for a moment to understand the extent of the discontent. Many of the English settlers had left their country to flee royal absolutism and became committed to the defense of human rights.

They did not accept that the metropolis could impose on them “taxes without representation” ; in fact, the Colonies could not vote as states in the British Parliament. And the British in the Colonies had no opportunity to vote individually for representatives in London. The tax issue had become a major political and constitutional problem.

Before the Seven Years' War, the American colonies enjoyed real autonomy in their management (“self-governance”). While the “executive authority” (usually the Governor of the Colony) derived its legitimacy from royal power, the English Parliament was not, in principle, accustomed to legislating in the Colonies, given the lack of “colonial delegates.” But, in fact,

after 1763, Parliament increasingly took the position of legislating directly in the Colonies, which caused strong resistance from elected members of the local assemblies.

The tension reached its height when the colonies decided, in retaliation, to boycott imports from Britain.

In October 1765 the Stamp Act Congress was held in New York.

This was the first inter-colonial meeting since 1754 : without formally questioning loyalty to the Crown, the Congress, which was not authorized by the British administration, demanded equal treatment with the subjects of the metropolis and opposed the decisions of the British Parliament taken “without representation.”

This was an unprecedented episode: the 13 Legislative Assemblies, of their own volition and illegally, held an inter-state Colonial Congress at which their delegates challenged the legality of the Stamp Act and named Benjamin Franklin their representative to travel to London to present and support these arguments.

The magnitude of these reactions, coupled with the practical impossibility of applying the new tax, led the British government to repeal the Stamp Act the following year, in 1766.

But the London Government had not really changed its policy. In 1767 it was the Townshend Acts that imposed new taxes on the importation into the Colonies of products such as tea, lead, glass, paper . . .

These taxes, unilaterally decided by London “without representation”, were odious to the Americans. Resistance hardened, and the boycott of British products began to show tremendous effectiveness ¹⁴ .

It was at this time that the London Parliament began to dissolve some colonial legislatures, including the New York Legislature in 1767 (until New York agreed to pay for supplies for British troops).

¹⁴ In 1769 George Washington supported James Mason's proposal to boycott British products until the Townshend Act was repealed. All in all, the boycott was effective. The British had counted on 40,000 pounds of tax on imports into the Colonies. They only recovered 300.

From 1770, violence resumed. On March 5, 1770, there was the “Boston Massacre”. Victims of the British shootings were considered martyrs and heroes of the American cause.

In June 1772, the “La Gaspée” Affair occurred, when Rhode Island settlers burned and sank a British customs ship in search of smugglers.

In 1774, the “Peggy Stewart” was burned while the “Tea Act” of 1773 was supposed to promote tea imports from England, the “Boston Tea Party”, occurring in December 1773, caused a reaction. A crowd in Maryland seized the English ship, the “Peggy Stewart”, and threw its tea shipments overboard and provoked the burning of the ship in a highly symbolic form of protest.

In 1774, the Quartering Act authorized Parliament to increase the British military presence in the colonies by obliging settler families to house British soldiers. This law, which departed from the old custom, was particularly unpopular and gave rise to violent resistance.

Another law, described by the colonists as the “intolerable”, dissolved the Massachusetts Legislative Assembly in 1774.

Also in 1774, the Quebec Act assigned the Ohio region to the Province of Quebec, in violation of colonial rights, in order to tighten British control of the territory.

The meeting of the “First Continental Congress” in September-October 1774 in Philadelphia was the culmination of these reactions and sought to resolve the problems posed by the “Intolerable Acts”, marking, in fact, the beginning of the declared conflict with the motherland.

The battles of Lexington and Concord in March 1775 and the March of the Volunteers on Boston later that year began a series of tough military operations that would last six years.

In May 1775 the “Second Continental Congress” appointed George Washington head of the Continental Army and decided to lift the troops. On July 4, 1776, Congress passed the “Declaration of Independence of the United States”, drafted by Thomas Jefferson.

The military conflict between the American insurgents and the British led to the War of Independence, the official French intervention (1778) and the victory of Yorktown in 1781, followed by the Treaty of Versailles (September 1783) which enshrined the independence of the United States.

The armed conflict had, of course, only broken out in 1775, but it had been brewing for more than a decade.

The Americans spoke about it when they traveled to Europe ¹⁵. The French Court and Army had kept informed as early as the 1760s of the growing tension between London and the Colonies.

*
* *

At the end of this evocation, we can sketch a simple observation:

The Seven Years' War is the common explanatory factor in all this history. France, humiliated by her defeat, devoted herself to intelligent revenge.

Under the enlightened leadership of exceptional men such as Choiseul, Gribeauval, and Sartine, it reformed its army and navy and was thus able to provide decisive and operational assistance to the insurgents. The diplomacy of Vergennes (1774-1787) played an essential role in this regard.

The United Kingdom, the great winner of the Seven Years' War, made the mistake of believing itself invincible.

Financially drained by the war, England persisted in overtaxing its American Colonies, without appreciating the extent of colonial resistance to British provocations.

This policy led to an unprecedented wave of discontent among the Colonies, which grew stronger over the years and turned into an armed conflict against the motherland.

¹⁵ For example, Charles Carroll, a student of the Jesuits at Saint-Omer, referred to the troubles in his correspondence with his parents. His father was thinking of emigrating to St. Louis or New Orleans to start a colony under the French Government and had appeared in French Court to make his appeal. Later, Carroll was to sign the Declaration of Independence.

London had underestimated the fact that the Colonists no longer tolerated “paying to be dominated.”

Since 1763, the British Parliament had made the mistake of seeking a more active legislative role in the Colonial Government, a government traditionally in the hands of the local leading families of the merchant and gentry classes.

The 13 Colonies were thus prevented from “taking advantage” of the victory of 1763 and were, on the contrary, put to work.

The basic idea of the British Parliament was that the Colonies could be taxed because England had contributed to their defence and thus to their wealth.

The colonists, for their part, had benefited from the Seven Years' War: they had fought the French alongside the British, while learning the trade of arms and improving the efficiency and endurance of their “militias”.

The sale of weapons in good condition, as discussed in this article, played a significant role in the process that led to the victory of the insurgents.

The execution of such – clandestine – sales required a lot of discretion and care before the franco-american Treaty of Alliance signed on February 6th 1778. Indeed, France was not then at war against the United Kingdom and the King Louis XVI did not want to offer England a pretext to attack France if it were found guilty of sending arms to the American colonies. Therefore, the ships, in charge of such supplies in the years 1776-77, were obliged to specify in their naval documents that the official destination of their expeditions were french ports in the Atlantic and the Caribbean Sea ¹⁶ .

*
* *

One last word on the “enigma”.

¹⁶ *In this respect, the letter sent in early 1777 by Jonathan Williams (representing Franklin in Nantes) to his French contractor is interesting : it shows Williams' agreement on the – prudent – decision to choose Saint Pierre and Miquelon as the official destination. The letter states that if the Captain were to reveal its true destination, he would have to go to Saint Domingo or la Martinique. In case of an accident, and if North American harbours were the only resource left, the Captain would have to assure the local british authorities that his stay in an American port would be strictly limited to the time needed for the repair.*

Williams adds that Montieu indicated that “a number” (10 to 18) of “sober and ingenious armamers were willing to go to America”.

What strikes me is that the thesis of a reform of the old weapons to help the colonists – a thesis which may seem to some today a little too “drawn” because of the difference in the dates (reform of materials in 1767, war in 1775) – is not a hypothesis of 19th century historians.

This thesis was, in fact, that of Gribeauval’s contemporaries.

Thus, in the “Notice pour servir à l’éloge de M. Jean-Baptiste Vacquette de Gribeauval”¹⁷, written in 1789 by the Artillery General Staff, we read two important considerations which deserve to be mentioned:

1) *“Court intrigues, which seemed to threaten the absolute authority enjoyed by M. de Choiseul, led this Minister to hasten the execution of his plan to avenge France for the harsh conditions which England had imposed on him at the Peace of 1762. The beginning of the insurrection of the North American Colonies against their motherland seemed to indicate that the time was favourable, although the finances and navy of France were not yet well restored.”*

“An army, jointly with Spain, was already assembled in the interior of the Kingdom, and the command was destined for M. de Gribeauval.

But the disgrace of M. de Choiseul (1770) led to the downfall of his project”¹⁸.

2) Many of the artillery officers, jealous of the star of one of their own, younger than themselves, “*who was called upon to command a probably very important expedition*”, began to denigrate all of Gribeauval’s innovations.

The reform of old equipment provided them with an opportunity:

As the “Notice” says: “*360,000 rifles had been newly reformed, as not deserving of the maintenance costs. They had been sold to arm English colonies whose insurrection M. de Choiseul was already fomenting.”*

It may be said that the thesis presented in this “Notice” was to Gribeauval’s advantage, for whom it established “praise.”

*

¹⁷ Archives de l’Artillerie 9c4-10 110 at Vincennes (emphasis added).

¹⁸ Let us recall that in 1770 the dissatisfaction of the colonists against England had reached critical proportions and, with the massacre of Boston, had passed the point of no return.

However, the “Choiseul Project”, devised at the end of the Seven Years' War, to take advantage of American settlers' dissatisfaction with British provocation and authoritarianism, and to equip them with valid weapons – even if they were reformed – to facilitate their independence, cannot be excluded from consideration of the “enigma”. It is, on the contrary, the central explanatory element.

In 1767, an enlightened man like Choiseul could well have expected – as is established – an exacerbation of the already manifest colonial revolt and an inevitable move towards independence. It was only natural that he wanted to act accordingly, and to act quickly¹⁹, particularly by facilitating the reform of equipment.

Was the author of the “Notice” biased in favour of Gribeauval?

The sentiment reflected in this text seems to me far from being the result of a circumstantial “manufacturing” intended to justify, *a posteriori*, the way in which the reform of the old weapons was carried out. The trial of the Invalides had been annulled 12 years earlier, and was no longer a subject of quarrels. Gribeauval's reputation was universally recognized and respected.

How can we believe that the Artillery General Staff, solemnly assembled after Gribeauval's death, dared to engage in such manipulation and fabrication?

The truth is simpler: the reform of the old weapons was designed by Choiseul and Gribeauval, in particular to “free” material that could one day be used by the settlers.

And those who carried out this far – reaching reform have paid dearly for their discretion and their obedience to the instructions they received ²⁰.

The feeling – very widespread at the time – and well expressed in the “Notice” – is that of the revenge-loving supporters of the reform of our armies following our defeat in 1762. Their will – to which Gribeauval responded exceptionally – will successfully mark a period when the

¹⁹ *The urge to attack the British, as early as possible, has been an essential reason of Choiseul's disgrace.*

²⁰ *Although it was argued by some that Montieu had gained a personal advantage.*

splendour of our army was restored, and when the victory at Yorktown erased the memory of the Treaty of Paris from the public mind. A few years later, this rebirth of our army would triumph with the victories of the Revolution and the Empire.

The archives clearly show that the intention to take advantage of the growing discontent of the settlers and to facilitate their armament was at the heart of the thinking of our leaders as early as the 1760s.

Jacques de Larosière

Appendix: Bibliography and acknowledgements.

Bibliography and sources

The bibliography on the history of American independence is very rich and well known. I do not intend to list them.

I will quote only – apart from the above-mentioned reference to the writings of P. Veyrines and Lieutenant-Colonel Hennebert and the “Notice des Archives de l’Armée” – Pierre Nardin’s work, definitive in the quality of its research:

- ✓ Gribeauval, Lieutenant General of the King’s Armies (1715-1789) – 1981, Papers of the Foundation for National Defence Studies,

and:

- ✓ “France and the French in the American War of Independence: Phases and Aspects of a Singular Commitment” by Raphaël Franco. This Master’s thesis from the University of Grenoble-Alpes was written in 2015-2016 under the supervision of Mr. Gilles Bertrand. It is a well-documented synthesis of the role played by France and the French in the history that culminated in Yorktown.

I would also like to pay tribute to the History Commission of the Société des Cincinnati de France, whose papers are a remarkable contribution to this history. I was inspired in particular

**Une énigme :
Gribeauval et les envois d'armes françaises aux Insurgents**

By Jacques de Larosière

About the Series

The Studies in Applied Economics series is under the general direction of Prof. Steve H. Hanke, Founder and Co-Director of The Johns Hopkins Institute for Applied Economics, Global Health, and the Study of Business Enterprise (hanke@jhu.edu). The views expressed in each working paper are those of the authors and not necessarily those of the institutions that the authors are affiliated with.

About the Author

Jacques de Larosière is the former Director of the French Treasury, Governor of the Banque de France, Managing Director of the International Monetary Fund, and President of the European Bank for Reconstruction and Development. He is a sometimes lecturer at The Johns Hopkins University.

The late wife of Jacques de Larosière, France du Bos, was a descendant of the Vacquette de Gribeauval family which gave birth to the Général de Gribeauval (1715-1789) who revolutionized and modernized the French artillery under Louis XV. This officer built the castle of Bovelles near Amiens, the countryside residence of Jacques de Larosière's family.

J'ai été longtemps intrigué par la question suivante :

« Le général Jean-Baptiste de Gribeauval (1715-1789) - qui a complètement révolutionné l'artillerie française en 1765, la rendant plus légère, et donc manoeuvrable, tout en accroissant sa portée et sa précision - a-t-il cherché à favoriser très tôt les exportations d'armes à destination des Colonies Américaines ? »

Plusieurs historiens²¹ ont soutenu cette thèse.

Il se trouve qu'outre la modernisation de l'artillerie, Gribeauval, poussé par son Ministre de la Guerre, le duc de Choiseul²² (1719-1785), a engagé en septembre 1767 un programme particulièrement ambitieux de réforme des vieux matériels qui s'est achevé en juillet 1770.

En raison de la méthode de réforme choisie, nombre d'armes jugées inaptées ou obsolètes ont été mises au rebut en dépit de ce qu'elles étaient encore en état de servir. Cette méthode aurait été notamment retenue pour favoriser l'exportation d'armes vers les Colonies Américaines.

Il semble bien établi que cette réforme – dont la conduite fut confiée à un brillant officier d'artillerie, le Lieutenant-Colonel Alexandre de Bellegarde – avait pour objectif premier de « faire de la place » aux nouveaux matériels de Gribeauval et de désencombrer nos arsenaux d'une trop grande variété d'armes médiocres ou vieilles, alors que le « système Gribeauval » reposait sur le principe de l'unité et de l'homogénéité des armements en service.

Mais selon la thèse ici évoquée, il se serait agi aussi de mettre sur le marché des matériels de relativement bonne qualité, fussent-ils de modèles périmés, afin de permettre ainsi aux marchands et ferrailleurs d'acheter les armes mises au rebut, de les réparer si nécessaire et de les vendre en bon état ... notamment aux Insurgents américains.

²¹ Voir l'article de Pierre Veyrines : « Gribeauval » dans la Revue d'artillerie - Paris, Berger Levraut 1889 et le livre d'Eugène Hennebert : « Gribeauval, Lieutenant-Général des Armées du Roy, premier Inspecteur du Corps Royal de l'artillerie » - Berger Levraut 1896.

²² Choiseul fut Secrétaire d'Etat à la Guerre de 1761 à 1770. Il fut le soutien actif et constant de Gribeauval et de sa nouvelle artillerie.

Cependant, avance-t-on, il était interdit aux autorités militaires et à Gribeauval d'afficher cette « intention exportatrice » à destination des Colonies Américaines, étant donné l'état de neutralité qui régnait entre la France et le Royaume-Uni en 1767. Louis XV craignait, en effet, des représailles britanniques au cas où la France serait prise sur le fait d'avoir aidé militairement les Colons américains.

En fait, les services secrets anglais surveillaient de près les mouvements suspects aux frontières.

Selon la thèse ici évoquée, Gribeauval, tenu par le « secret diplomatique », n'aurait pu exciper d'une couverture ministérielle au cas où des envois d'armes aux Colonies auraient été décelés et incriminés comme des exportations nouvelles, quoique déguisées en matériels réformés.

*
* *

En fait, la réforme des armes vieilles tourna mal et faillit coûter sa carrière à Gribeauval.

Deux circonstances s'étaient produites en 1770 (c'est-à-dire trois ans après le début des opérations de réforme) qui avaient soudainement changé la donne.

La disgrâce de Choiseul (décembre 1770) a, elle-même, provoqué le réveil des opposants au « système Gribeauval ». Une partie du Corps de l'Artillerie - « les rouges » - était, en effet, composée de partisans des anciens canons lourds du type Vallières. Ils ont alors profité de la mise au rebut – à leurs yeux exagérée – des vieilles armes pour prendre leur revanche sur les « bleus » et remettre en cause la « grande réforme » de Gribeauval portant sur l'artillerie nouvelle.

Le nouveau Ministre de la Guerre, le marquis de Monteynard, qui avait succédé à Choiseul en janvier 1771, était, comme les « rouges », partisan du retour aux anciens modèles de 1734. Il annula en 1772 l'Ordonnance de 1765 portant réforme de l'Artillerie et confia au Général

de Saint-Auban – le critique le plus acharné du système Gribeauval – le soin d'ouvrir une enquête sur la réforme des vieilles armes commencée en 1767.

Afin de mettre en cause une mise au rebut considérée comme trop radicale, un « Conseil de Guerre spécial » fut donc convoqué aux Invalides en 1773 sous la présidence du duc de Biron. Ce fut un procès largement politique : les inculpés n'eurent pas le droit de se faire assister d'avocats et seuls les témoignages à charge furent pris en compte. Les contre-expertises sur matériels déclassés furent refusées à la défense. Les observations formulées par les accusés à la suite des témoignages ne furent pas prises en considération. Le procureur procéda seul à l'instruction et ses réquisitions furent, par principe, suivies par les juges.

Le Colonel de Bellegarde, responsable de l'opération de mise au rebut (au total, environ 400.000 fusils furent réformés, soit le tiers environ du stock global), fut condamné le 12 octobre 1773 à la dégradation et à la peine de mort, qui fut commuée par le roi en 20 ans de forteresse. Prévarication, réformes injustifiées d'armes en bon état (voire neuves), sous-estimation de leur valeur, erreurs graves dans la conduite des opérations, furent retenues contre Bellegarde. Mais il est clair que derrière Bellegarde c'était Gribeauval qui était visé

Comme l'écrit Veyrines²³ :

« Cette affaire était plus dirigée contre M. de Gribeauval que contre M. de Bellegarde qui fut sur le point d'en être la victime.

Ce dernier avait agi sous la direction de son chef et par les ordres secrets de M. de Choiseul qui trouvait, dans une réforme considérable de fusils défectueux, le double avantage d'en tirer parti en les vendant et de faire passer les armes aux insurgés de l'Amérique, qu'on voulait alors soutenir, sans rompre avec l'Angleterre. »

Lorsque Gribeauval prit connaissance du jugement, il fut outré : une de ses déclarations au Conseil de Guerre avait été tronquée et l'ablation de la fin de son témoignage en altérait le sens du tout au tout : d'inspirateur et de défenseur de la réforme – ce qu'il était – il passa pour son accusateur ! Gribeauval écrivit au Ministre pour lui demander de faire restaurer par le

²³ Voir Veyrines, « Gribeauval » - extrait de la Revue d'Artillerie, Paris Berger-Levrault 1889.

greffier le texte entier de sa déposition, faute de quoi il le poursuivrait devant la justice civile pour faire condamner cette scandaleuse altération de témoignage.

La lettre de Gribeauval du 14 décembre 1773 – dont je possède la copie, de la main de son secrétaire, dans les archives de l'artilleur - , était d'un style admirable et d'une indépendance d'esprit exemplaire²⁴. Montrée au Roi, elle fut jugée déplacée. Début 1774, son auteur fut contraint à l'exil en Picardie où il put se consacrer pendant deux ans à la construction de son château de Bovelles près d'Amiens. La disgrâce était totale et le « système Gribeauval » fut abandonné. Le Conseil de Guerre avait reçu pour instruction de ne pas évoquer le rôle – pourtant décisif – joué par Choiseul dans la réforme, ni ses instructions à Bellegarde.

Gribeauval, qui ne participa au procès des Invalides que comme témoin, ne se prononça pas sur le fond de la sentence. Il protesta seulement contre le refus d'accorder aux inculpés le bénéfice d'avocat et obtint que Bellegarde puisse disposer d'un Conseil pendant dix jours.

*
* *

Mais les choses allaient vite changer.

Monteynard, le Ministre de la Guerre qui avait engagé le procès des Invalides, fut acculé par Louis XV à la démission en janvier 1774.

Après de longues hésitations, ce fut, en fin de compte, le comte de Saint-Germain qui fut choisi par Louis XVI comme Ministre. « Peu connu à la Cour, cet ancien officier était apprécié de la troupe²⁵ ». Il avait consacré les loisirs de sa retraite à réfléchir à l'état de notre armée et aux réformes nécessaires.

A son arrivée aux affaires, en octobre 1775, il rétablit, en tous points, la « grande réforme » de l'artillerie de 1765 et Gribeauval – élevé entretemps à la dignité de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis – retrouva son commandement au poste central de « Premier Inspecteur de l'Artillerie ».

²⁴ « Si c'est en général, M. le Marquis, un crime et un crime bas d'altérer et de tronquer un texte, ce crime est encore plus grand, lorsqu'il est évident qu'on n'a pratiqué cette fraude que pour faire illusion au Public dans une affaire grave ... »

Archives du Château de Bovelles.

²⁵ Voir l'ouvrage de Nardin sur Gribeauval.

Le procès des Invalides fut révisé dès 1777 et le Parlement de Nancy, saisi de son réexamen, annula purement et simplement le jugement par un arrêt du 17 janvier 1778. Les accusés furent réhabilités. Bellegarde, sur les instances de Gribeauval, obtiendra un régiment.

Entretemps, en 1774, une commission de quatre maréchaux ayant commandé à l'ennemi en Allemagne avait été chargée d'évaluer, en les comparant, les performances en tir réel des anciens modèles Vallières et des nouveaux canons Gribeauval. A l'unanimité, la commission opta pour le système nouveau et Gribeauval fut chargé de poursuivre son œuvre.

*
* *

Il faut ici marquer une pause et réfléchir à la nature du procès des Invalides pour mieux comprendre « l'énigme ».

Comme il arrive souvent dans ce genre d'affaires, on tend à les « judiciariser » et à poursuivre les protagonistes au pénal, faute de traiter la question de fond : en l'occurrence, les conséquences de l'arrivée de la nouvelle artillerie de Gribeauval sur la manière de conduire la réforme des armes vieillies.

Sous cette lumière, le procès des Invalides s'éclaire :

- Il fut entièrement centré sur la prévarication et l'intention supposée des intéressés de s'enrichir au détriment de l'Etat ;
- Pour ce faire, il fallait établir que la mise au rebut des matériels n'avait pas été précédée – comme il l'aurait fallu – d'une analyse individuelle suffisante de chaque arme concernée, analyse qui, seule, aurait permis d'en justifier la réforme ;
- A aucun moment, le procès ne prit-il en considération la « question de fond » : celle des conséquences de la « grande réforme » de l'artillerie de 1765. Or il ressort, notamment des déclarations de Bellegarde, que la mise au rebut des matériels avait été conçue par Choiseul et Gribeauval comme devant faire place nette à la nouvelle artillerie en cours de fabrication.

Les instructions reçues par Bellegarde étaient sans équivoque : il fallait réformer vite et « en grand » ce qui impliquait, en fait, d'écarter des matériels périmés, ou dangereux, fussent-ils encore en état de marche. Lorsqu'était souligné cet aspect « stratégique » (comme nous dirions aujourd'hui) de la réforme, les juges dénonçaient l'absence, à

leurs yeux, d'analyses suffisamment précises de la qualité et de « l'espérance de vie » de chaque arme mise au rebut.

L'affaire des 10.000 fusils fabriqués à Charleville est, à cet égard, significative. Bien que neufs, ces fusils furent « réformés » parce qu'ils étaient défectueux et dangereux – ce qu'une inspection antérieure avait démontré – au point que les soldats refuseraient de les utiliser au combat.

Il fallait donc, disait Bellegarde à la suite de Gribeauval, les rebuter. Mais les juges, arguant de ce qu'ils étaient neufs et dangereux, considéraient que leur réforme était « criminelle » : il fallait les détruire et non – comme cela avait été décidé – les faire réformer, puis les réparer.

Ce genre de contradictions de fond éclaire le procès ainsi que la rigueur de son verdict, comme il explique aussi son annulation, trois ans après, en 1777, avec la complète réhabilitation de Bellegarde et le retour à Paris de Gribeauval, en 1776.

Je crois utile de citer ici deux extraits d'une lettre de Gribeauval à son Ministre, M. de Monteynard, en date du 25 mai 1770, écrite avant sa disgrâce²⁶ :

« Je pense qu'on ne saurait porter trop loin cette réforme, soit pour la sûreté du service, soit pour l'économie, car c'en est une bien mauvaise que de faire de la dépense sur un mauvais fond ».

Et plus loin : *« M. de Bellegarde avait fait subir l'épreuve ordinaire aux moins mauvais de ces canons et il ne s'en est presque pas trouvé qui pussent la soutenir. Mais quand ils l'auraient soutenue, j'aurais toujours conseillé de les réformer pour ne faire nulle dépense pour conserver des armes qui tout à l'heure deviendraient dangereuses ».*

On voit dans ces extraits l'abîme qui sépare les deux conceptions de la réforme : l'une, formaliste, retenue par les juges, qui exige de démontrer, arme par arme,

²⁶ La copie -originale – de cette lettre se trouve aux Archives du Château de Bovelles.

l'état de vétusté, et l'autre, stratégique, selon laquelle il faut se débarrasser d'armes vieilles trop coûteuses à entretenir voire dangereuses, fussent-elles en état de fonctionner.

Un des aspects qui nous semble le plus incompréhensible du procès fut le désintérêt manifesté par les juges à l'égard des instructions reçues par Bellegarde. Cela aurait pu être, pourtant, un argument majeur de la défense. Or il fut à peine relevé.

La lettre de Madame de Bellegarde au Maréchal de Biron – chargé de présider le procès – est à cet égard explicite. Elle pose la question :

« Est-il un militaire qui osera, sans frémir, exécuter les ordres du Ministre, puisqu'il aura toujours à craindre qu'un successeur jaloux ou prévenu l'immole à ses vues particulières ? »
(lettre du 13 décembre 1776)²⁷.

On ne peut tenter d'expliquer cette discrétion que parce que le Roi avait insisté pour maintenir Choiseul complètement en dehors de l'affaire et aussi, peut-être, parce que ni Gribeauval ni Bellegarde n'étaient autorisés – pour des raisons diplomatiques tenant à la neutralité à l'égard de la Grande-Bretagne – à mentionner l'aspect « américain » de leur projet de réforme.

*
* *

Cependant le récit qui précède ne répond pas encore à la question posée au début de la présente étude : « Gribeauval a-t-il favorisé très tôt l'exportation – clandestine – d'armes vers les Colonies d'Amérique ? ».

Essayons de faire la lumière sur ce sujet.

Il paraît a priori impossible de soutenir que les responsables de l'Artillerie – et Gribeauval en particulier – aient délibérément conçu un plan de livraison d'armes aux Colons américains dès le début de la réforme des vieux matériels en 1767.

En effet, à cette date, ceux des Colons qui étaient opposés à la Grande-Bretagne étaient loin de s'être constitués en « armée ». L'agitation régnait, certes, en Amérique, attisée par les provocations fiscales de Londres, mais pas une révolte militaire. Celle-ci ne prit vraiment corps

27 Lettres de Mme de Bellegarde à Mgr le Maréchal duc de Biron sur le conseil de guerre tenu aux Invalides en 1773, signées Montieu de Bellegarde. Brochure éditée le 13 décembre 1776. 74 pages. Consultable sur internet

qu'en 1774-75, c'est-à-dire sept à huit ans après le début de la réforme des vieux matériels. Les envois répétés d'armes par l'entremise de Beaumarchais ont, de fait, commencé en 1776²⁸.

La thèse de Veyrines et d'Hennebert ne serait donc qu'une hypothèse que ne confirmeraient ni les faits ni la chronologie.

*
* *

Cependant, pour mieux éclairer - et peut-être nuancer - les vues qu'on peut avoir sur le sujet, il est indispensable de considérer d'autres éléments.

I – La procédure suivie pour la réforme des vieux matériels dérogea aux pratiques habituelles et, ce faisant, joua un rôle décisif quelques années plus tard dans l'approvisionnement en armes des Insurgents.

Selon la coutume, on « brisait le tonnerre et on écrasait les platines » des fusils déclassés, puis on vendait les débris au prix de la ferraille. Par là même, on évitait de répandre dans le pays des armes dangereuses.

Mais cette fois, on décida, sous l'impulsion de Choiseul, de suivre une méthode toute différente : les « entrepreneurs » soumissionnaires étaient désormais autorisés à acheter des armes complètes, en état de marche, à les réparer si nécessaire et à les revendre à l'étranger (en Afrique pour la traite des noirs, à la Compagnie des Indes ou aux colonies étrangères).

Un mémoire (mémoire manuscrit conservé aux Archives Nationales), établi en 1775 pour la défense de Bellegarde, souligne bien que, contrairement à la procédure habituelle utilisée notamment par Vallières dans le passé, la nouvelle réforme des armes ne devait plus être précédée ni conditionnée par la destruction de « l'âme des fusils ».

En laissant à l'entrepreneur un bénéfice raisonnable, le prix de vente obtenu par l'Armée au titre des armes réparables et en relativement bon état était évidemment très supérieur au prix

²⁸ On ne dispose pas, malheureusement, d'indications précises sur les exportations aux Colonies d'armes déclassées au cours des années 1770-1775.

de la ferraille. Le Trésor était donc gagnant, et c'est ce qui fut avancé pour justifier le changement de méthode de la réforme.

« L'entrepreneur » qui emporta le marché fut Jean-Joseph Carrier de Montieu, propriétaire de la Manufacture Royale d'armes de Saint-Etienne.

Choiseul – qui voulait aussi faire de la place dans les arsenaux aux nouveaux matériels Gribeauval dont la production montait en régime – insista pour accélérer la réforme des vieux matériels et pressa Bellegarde d'aller vite.

De fait, comme on l'a vu plus haut, Bellegarde alla vite en besogne et entreprit de réformer, de 1767 à 1770, un grand nombre d'armes vieilles sans être nécessairement défectueuses, mais dont l'entretien coûtait cher. Telles étaient les instructions du Ministre.

La hâte qui présida ainsi à la réforme fut l'une des causes du procès des Invalides et de la condamnation de Bellegarde et de Montieu. Ce dernier fut accusé d'avoir revendu avec profit des fusils de bonne qualité (voire neufs), achetés à prix trop bas.

Comme Bellegarde avait épousé la sœur de Montieu, on n'hésita pas à soupçonner une « prévarication familiale », l'un des beaux-frères vendant à l'autre à bas prix de bons fusils en attendant une revente profitable²⁹.

Quoiqu'il en soit et quelles qu'aient pu être les erreurs commises, il faut retenir que la nouvelle méthode de réforme favorisa, en fait, l'exportation d'armes en bon état ou réparées.

C'est ainsi que de nombreux fusils modèle 1766 et de canons Vallières furent déclassés et se sont retrouvés sur les marchés d'exportation³⁰.

Il est intéressant de noter que dans les mémoires manuscrits – non datés – conservés aux Archives Nationales et que j'ai pu consulter grâce à la bienveillance de l'Amiral Scott de Martinville, figurent des mentions marginales relatives à une vente d'armes à Franklin et à

²⁹ Montieu, relâché en 1775, s'allia à Beaumarchais pour affréter des navires et exporter des armes aux Insurgents.

³⁰ En avril 1775 les troupes britanniques cherchèrent à s'emparer d'un dépôt d'armes constitué par des Colons à Concord. Ce dépôt avait été doté, selon toute vraisemblance, d'armes importées au cours des années précédentes.

Deane. Ce contrat (présenté comme à perte) a dû être signé en 1776, selon l'Amiral Scott de Martinville³¹. Il aurait porté sur 120.000 fusils conservés à Nantes dont 20.000 remis en état³².

Il ne fait pas de doute que les achats de canons Vallières par l'armée de Washington au milieu des années 1770 ont permis aux Insurgents de se doter de matériels d'artillerie de bonne qualité qui ont, de ce fait, contribué à la victoire. Ainsi, les petits canons de campagne de 4 livres du type Vallières exportés aux Colonies ont joué un rôle essentiel dans la victoire de Yorktown.

On ne peut, certes, en inférer pour autant que la grande opération de réforme commencée en 1767 était destinée à exporter de bonnes armes aux Colonies Américaines.

Mais il est indéniable qu'en choisissant la nouvelle méthode de réforme préconisée par Choiseul et approuvée par Gribeauval, on se donnait délibérément les moyens d'alimenter, le jour venu, les Insurgents en armes de qualité correcte.

Quand on pense au rôle vital que joua l'artillerie à Saratoga et à Yorktown (en particulier les canons de siège), on ne peut qu'admirer la « capacité exportatrice » que s'était ainsi ménagée la France au cours des années précédant la guerre d'Indépendance.

On ne réforma pas pour livrer aussitôt du matériel aux Colons américains, mais on se donnait, dès le départ, les moyens de le faire quand le moment serait opportun.

De fait, Gribeauval se montra très actif, « le moment venu », en matière d'envois d'armes aux Colons. En 1776 – deux ans avant la déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre – Gribeauval chargea son proche collaborateur, M. du Coudray³³, d'assurer les expéditions en Amérique de vieilles armes réformées sept ans plus tôt et de se mettre à la disposition de l'Armée américaine pour l'aider à organiser son artillerie ... La boucle se bouclait ... peut-être pas tout-à-fait comme l'avaient supposé Veyrines et Hennebert, mais en deux temps.

³¹ Ces armes ont dû être acheminées par Peltier-Dudoyer ou, plus probablement, par Rodrigue Hortalez, et Cie (Amiral Scott de Martinville).

³² Selon l'Amiral Scott de Martinville : « il s'agit vraisemblablement du contrat dont Montieu et surtout Beamarchais (un des syndics de sa faillite) n'ont jamais pu obtenir le règlement financier par le Congrès américain. Certaines sources indiquent que ce dernier a considéré qu'il s'agissait d'un don du roi de France pour soutenir les Insurgents ».

³³ Philippe Charles Jean-Baptiste Tronson du Coudray (1738-1777). Recruté par Silas Deane pour être l'interlocuteur local des Insurgés, il périt en septembre 1777 près de Philadelphie d'un accident au cours d'opérations militaires. Le Congrès l'avait nommé Commandant de l'Artillerie américaine.

Il est intéressant, à cet égard, de citer la lettre de Silas Deane (qui avait été nommé en mars 1776 émissaire américain à Paris, et qui fut rejoint, en décembre, par Franklin) à un membre du Congrès, John Jay, en date du 3 décembre 1776 :

« Si mes Lettres arrivent à bon port, elles vous donneront une Idée de ma situation- sans Renseignements, sans Ordres, et sans fonds, et pourtant plongeant hardiment dans les Contrats, les Engagements et les Négociations, espérant à tout moment que quelque chose viendra d'Amérique-Grâce au Général Coudry (sic), j'envoie 30.000 Fusils, 200 pièces de Canons en bronze, Trente Mortiers, 4.000 Tentes et du Drap pour 30.000 Hommes ,avec 200 Tonnes de Poudre, du Plomb, des Balles &c, &c - par quoi vous pouvez juger que nous avons des amis ici ³⁴... »

II – Les conséquences de la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Mais l'« énigme », sujet du présent article, ne peut s'expliquer pleinement sans un rappel de l'état d'esprit créé par la Guerre de 7 ans. Le Traité de Paris en 1763 avait profondément changé l'équilibre diplomatique mondial.

La France, humiliée par sa défaite, avait perdu ses possessions américaines, le Canada et la Louisiane, et ne songeait qu'à se venger de l'Angleterre.

Cet état d'esprit explique que la monarchie française ait été dominée, après la défaite, par l'idée de revanche : sur mer comme sur terre. Nous eûmes la chance d'avoir des hommes éclairés et décidés, comme Choiseul et Gribeauval, pour mener à bien la réforme de notre armée de terre.

Dans ce contexte, le soutien français aux Colons américains apparut comme un choix stratégique rationnel. La Grande-Bretagne commettait l'erreur d'opprimer financièrement ces territoires et d'alimenter ainsi leur hostilité à l'égard de Londres : nous devions en tirer parti.

³⁴ Lettre trouvée par l'Amiral Scott de Martinville dans les archives américaines « Founders Online » et qu'il m'a aimablement communiquée. Original : « If my Letters arrive safe they will give you some Idea of my situation- without Intelligence ,without Orders, and without remittances, yet boldly plunging into Contracts, Engagements &, Negotiations, hourly hoping that something will arrive from America - By General Coudry (sic) I send 30.000 Fusils- 200ps. Of brass Cannon, Thirty Mortars, 4000 Tents, & Cloath for 30.000 Men, with 200 Tons of Gun powder, Lead, Balls &c, &c; by which you may judge we have some friends here....»
Silas Deane aurait financé une partie des envois d'armes sur ses deniers personnels. Après des années d'après accusations sur les impropriétés qu'il aurait commises, le Congrès finit par le réhabiliter. Il reconnut sa dette et indemnisa ses héritiers longtemps après sa mort.

Un des premiers, Choiseul, comprit que les vexations infligées par la Couronne Britannique aux Colons américains allaient provoquer des troubles profonds³⁵.

De façon encore plus significative et clairvoyante, il réalisa aussi, dès 1761, que la mainmise britannique sur le Canada et l'éviction de la France allaient pousser à l'indépendance des Colonies américaines³⁶. A partir du moment où la France quitterait le Canada, les troupes britanniques – traditionnellement chargées de protéger les Colons américains – n'auraient plus de raison de les défendre. De ce fait, les Colonies seraient libérées de leur dépendance militaire à l'égard de l'Angleterre et seraient incitées à gagner leur propre indépendance.

De fait, l'hostilité des Colons américains à leur mère-patrie s'intensifia au cours des années et prit des formes d'extrême violence.

Il ne faut pas croire, en effet, que l'histoire de ces Colonies fut relativement apaisée pour aboutir brusquement en 1775 à la révolte militaire. Rien ne serait plus erroné.

La réalité est que la vague de mécontentement contre l'arbitraire de la Couronne britannique s'enfla depuis le début des années 1760 et s'étendit, à un rythme croissant, à toutes les colonies.

Ces contestations menèrent à la création d'une véritable organisation de lutte, nommée : « Sons of Liberty ». Ce mouvement de résistance, dont la création est antérieure à la décision par Choiseul de réformer les armements, se cristallisa d'abord à Boston en août 1765.

On assista à des émeutes, des pillages, des incendies volontaires. Les agents des douanes britanniques furent menacés et commencèrent à prendre peur³⁷. Les foyers de contestation se généralisèrent, notamment à New-York devenue le bastion des « Fils de la liberté ». Les dirigeants de notre armée suivaient avec intérêt ces événements.

*
* *

35 Dès 1768, Choiseul envoya le major Kalb – officier allemand qui avait combattu contre la Prusse pendant la guerre de 7 ans – dans les Treize Colonies anglaises d'Amérique du Nord.

Sa mission était de déterminer le niveau de mécontentement des colons envers la Grande-Bretagne.

36 Été 1761 – Au cours des négociations de paix de 1761, Choiseul déclara au délégué britannique Hans Stanley :

« Je m'étonne que votre grand Pitt attache tant d'importance à l'acquisition du Canada, territoire trop peu peuplé pour devenir jamais dangereux pour vous et qui, entre nos mains, servirait à garder vos colonies dans une dépendance dont elles ne manqueront pas de s'affranchir le jour où le Canada sera cédé ».

Citation rapportée par Cornélis de Witt dans son ouvrage sur Thomas Jefferson publié en 1861.

37 En 1768, les services de renseignement français notent, par exemple, que la mise en cause par les agents des douanes du négociant maritime américain John Hancock, accusé de fraude, « a tellement provoqué le peuple que le contrôleur, le collecteur et son fils ont été durement lapidés pendant la dispute ».

Parcourons rapidement l'histoire de cet enchaînement de violences.

C'est avec le « currency Act » de 1764 que commença le processus.

Par cet acte, la métropole – soucieuse de défendre la Livre Sterling – interdit aux Colonies d'émettre de la monnaie-papier qui aurait permis de contribuer au financement de leur développement économique.

La même année fut adopté le « Sugar Act » qui abaissa les droits de douane sur les mélasses d'origine étrangère, ce qui réduisit d'autant la protection accordée jusque-là aux producteurs de canne à sucre américains.

Un an après, en 1765, le « Stamp Act » mit le feu aux poudres. Pour atténuer les pertes financières dues à la Guerre de Sept Ans, l'Angleterre entendait surtaxer les Colonies Américaines avec l'instauration de ce nouveau droit de timbre s'appliquant à une multitude de transactions, d'actes, de contrats ...

Dès 1765, l'Assemblée de Virginie réclama l'abolition du « Stamp Act » et la réaction s'étendit très vite aux autres colonies.

Il faut s'arrêter un instant pour comprendre l'ampleur du mécontentement. Une grande partie des colons anglais avaient quitté leur pays pour fuir l'absolutisme royal et parce qu'ils étaient attachés à la défense des droits de l'homme.

Ils ne concevaient pas que la métropole pût leur imposer des « taxes sans représentation ». De fait, les Colonies ne pouvaient voter, en tant qu'Etats, au Parlement britannique. Et les Anglais des Colonies n'avaient aucune possibilité de voter individuellement pour des représentants à Londres. Cette affaire de taxe était devenue un problème politique et constitutionnel majeur.

Avant la guerre de 7 ans, les colonies américaines bénéficiaient, pour leur gestion, d'une autonomie réelle (« self governance »). Si « l'autorité exécutive » (en général le Gouverneur de la Colonie) tirait sa légitimité du pouvoir royal, le Parlement anglais n'avait pas, en principe, l'habitude de légiférer dans les Colonies, étant donné l'absence de « délégués coloniaux ». Mais, en fait, après 1763, le Parlement a pris le parti, de plus en plus souvent, de légiférer directement dans les Colonies, ce qui a causé une vive résistance de la part des élus des Assemblées locales.

La tension fut à son comble quand les colonies décidèrent, par rétorsion, de boycotter les importations en provenance de la Grande-Bretagne.

En octobre 1765 se tint à New-York ce que l'on nomma le « Stamp Act Congress ».

Ce fut là la première réunion inter-coloniale depuis 1754 : sans remettre formellement en cause la fidélité à la Couronne, le Congrès, dont la convocation ne fut pas autorisée par l'administration anglaise, réclama l'égalité de traitement avec les sujets de la métropole et s'opposa aux décisions du Parlement britannique prises « sans représentation ».

C'était là un épisode sans précédent : les 13 Assemblées législatives tenaient, de leur propre volonté et illégalement, un Congrès colonial inter-Etats au cours duquel leurs délégués contestèrent la légalité du « Stamp Act » : Benjamin Franklin se rendit à Londres pour présenter et appuyer ces arguments.

L'ampleur de ces réactions, jointe à l'impossibilité pratique d'appliquer la nouvelle taxe, amenèrent le Gouvernement britannique à abroger le « Stamp Act » l'année suivante, en 1766.

Mais le Gouvernement de Londres n'avait pas vraiment changé de politique. En 1767 ce furent les « Townshend Acts » qui imposèrent de nouvelles taxes sur l'importation dans les Colonies de produits comme le thé, le plomb, le verre, le papier ...

Ces taxes, unilatéralement décidées par Londres « sans représentation », étaient odieuses aux Américains. La résistance se durcit et le boycott de produits anglais commença à montrer une efficacité redoutable³⁸.

C'est à cette époque que le Parlement de Londres commença à dissoudre certaines assemblées législatives coloniales et notamment celle de New-York en 1767 (jusqu'à ce que New-York accepte de payer pour les fournitures destinées aux troupes britanniques).

A partir de 1770, les violences reprirent. Le 5 mars 1770, ce fut le « massacre de Boston ». Les victimes des fusillades anglaises furent considérées comme des martyrs et des héros de la cause américaine.

³⁸ En 1769, George Washington soutint la proposition de James Mason appelant au boycott des produits britanniques jusqu'à l'abrogation du « Townshend Act ». Au total, le boycott fut efficace. Les Anglais avaient tablé sur 40.000 Livres de taxes à l'importation dans les Colonies. Ils n'en récupérèrent que 300.

En juin 1772, ce fut l'affaire de « la Gaspée » : des colons de Rhode Island incendièrent et coulèrent un navire des douanes britanniques à la recherche de contrebandiers.

En 1774, ce fut l'incendie du « Peggy Stewart » : alors que le « Tea Act » de 1773 était censé favoriser les importations de thé venant de la métropole, le « Boston tea party », constitué en décembre 1773, fit réagir la foule qui, s'emparant du bateau anglais, le « Peggy Stewart », jeta à la mer ses cargaisons de thé et provoqua l'incendie du navire en une manifestation hautement symbolique.

En 1774, ce fut le « Quartering Act », qui autorisait le Parlement à augmenter la présence militaire britannique dans les colonies en obligeant les familles de colons à héberger les soldats anglais. Cette loi, qui dérogeait à l'ancienne coutume, fut particulièrement impopulaire et donna lieu à des résistances violentes.

Une autre loi, qualifiée, par les Colons, comme la précédente, d'«intolérable», dissolvait en 1774 l'Assemblée législative du Massachussets.

Egalement en 1774, le « Quebec Act » attribua la région de l'Ohio à la Province du Quebec, en violation des droits coloniaux : c'était afin de resserrer le contrôle britannique sur ce territoire.

La réunion du « premier Congrès Continental » en septembre-octobre 1774 à Philadelphie fut le couronnement de ces réactions et chercha à régler les problèmes posés par les « Actes Intolérables ». Il marqua, en fait, le commencement du conflit déclaré avec la mère patrie.

Les batailles de Lexington et de Concord en mars 1775 ainsi que la Marche des Volontaires sur Boston, plus tard la même année, ont débuté la série des dures opérations militaires qui dureront six ans.

En mai 1775, le « second Congrès continental » nomma George Washington chef de l'armée continentale et décida la levée des troupes. Le 4 juillet 1776, le Congrès vota la « Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis », élaborée par Thomas Jefferson.

Le conflit militaire entre les insurgés américains et les Britanniques allait conduire à la Guerre d'Indépendance, à l'intervention officielle française (1778) et à la victoire de Yorktown en 1781, elle-même suivie par le Traité de Versailles (septembre 1783) qui consacra l'indépendance des Etats-Unis.

Le conflit armé n'avait, certes, éclaté qu'en 1775, mais il couvait depuis plus d'une dizaine d'années.

Les témoins américains en parlaient à l'occasion de leurs voyages en Europe³⁹. La Cour et l'Armée françaises s'étaient tenues informées dès le début des années 1760 des tensions, de plus en plus vives, entre Londres et les Colonies.

*
* *

Au terme de cette évocation, on peut esquisser une constatation simple :

La Guerre de Sept Ans constitue le facteur explicatif commun de toute cette histoire.

La France, humiliée par sa défaite, se consacra à une vengeance intelligente.

Sous la conduite éclairée d'hommes exceptionnels comme Choiseul, Gribeauval et Sartine, elle réforma son armée et sa marine et se mit ainsi en mesure d'aider, de façon décisive et opérationnelle, les Insurgents. La diplomatie de Vergennes (1774-1787) joua, à cet égard, un rôle essentiel.

Le Royaume-Uni, le grand gagnant de la guerre de 7 ans, commit l'erreur de se croire invincible.

Financièrement exsangue du fait de la guerre, l'Angleterre s'obstina à surtaxer ses Colonies Américaines, sans mesurer l'ampleur des résistances coloniales aux provocations britanniques.

Cette politique entraîna, chez les Colons, une vague inouïe de mécontentements, qui s'accrut au fil des ans pour se transformer en conflit armé contre la mère-patrie.

On avait sous-estimé à Londres le fait que les Colons ne toléraient plus « de payer pour être dominés ».

³⁹ Ainsi, Charles Caroll, élève des Jésuites à Saint-Omer, évoquait les troubles dans sa correspondance avec ses parents. Il pensait à émigrer à Saint-Louis ou à la Nouvelle-Orléans. Plus tard Caroll, élu au Congrès, devait signer la Déclaration d'Indépendance ([archives de la famille Beall, de la Société Américaine des Cincinnati](#)).

Depuis 1763, le Parlement britannique avait commis l'erreur de chercher à jouer un rôle législatif plus actif dans le Gouvernement des Colonies, gouvernement traditionnellement dans les mains des anciennes familles de propriétaires localement implantées.

Les 13 Colonies se voyaient ainsi empêchées de « profiter » de la victoire de 1763 et furent, au contraire, mises à contribution.

L'idée de base du Parlement britannique était qu'on pouvait taxer les Colonies parce que l'Angleterre avait contribué à leur défense et, par là même, à leur richesse.

Les Colons avaient, de leur côté, tiré parti de la guerre de Sept Ans : ils avaient combattu les Français aux côtés des Britanniques, tout en apprenant le métier des armes et en améliorant l'efficacité et l'endurance de leurs « milices ».

La vente d'armes en bon état, telle qu'elle est évoquée dans le présent article, joua un rôle appréciable dans le processus qui conduisit à la victoire des Insurgents.

L'exécution de ces ventes -clandestines- exigea beaucoup de discrétion et de précautions avant la signature du Traité d'Alliance franco-américain le 6 février 1778.

En effet, nous n'étions pas alors en guerre avec la Grande Bretagne et Louis XVI ne souhaitait pas fournir à ce pays le prétexte de nous attaquer si nous étions pris sur le fait d'armer les colons hostiles à l'Angleterre,

Aussi, les navires assurant ces livraisons au cours des années 1775-1777 furent-ils obligés de rédiger leurs documents maritimes en spécifiant, comme destination officielle, des ports français de l'Atlantique ou des Iles de la mer des Caraïbes⁴⁰.

⁴⁰ A cet égard, la lettre- du début 1777 - de Jonathan Williams (représentant de Franklin à Nantes) à son correspondant français est intéressante.

Elle indique l'accord de Williams sur le choix, prudent à ses yeux, de Saint Pierre et Miquelon comme port de destination officielle. Elle précise aussi que si le Commandant de bord était amené à révéler la vérité sur sa réelle destination, il lui faudrait se diriger vers Saint Domingue ou la Martinique. En cas d'avarie et si l'escale dans un port de la côte nord-américaine était la seule solution possible, le commandant devrait s'engager auprès des autorités portuaires britanniques à limiter son temps d'escale aux seules réparations nécessaires.

Il ajoute que Montieu lui a indiqué plusieurs (10 à 18) armateurs « sérieux et ingénieux » qui étaient prêts à appareiller vers les colonies américaines (lettre communiquée par l'Amiral Scott de Martainville). Source : « [Founders Online](#) »

*
* *

Un dernier mot encore sur l'«énigme ».

Ce qui me frappe c'est que la thèse d'une réforme des vieilles armes destinée à aider les Colons - thèse qui peut paraître aujourd'hui à certains un peu trop « tirée » du fait de l'écart des dates (réforme des matériels en 1767, guerre en 1775) - n'est pas une hypothèse d'historiens du XIXème siècle.

Cette thèse était, en fait, celle des contemporains de Gribeauval.

Ainsi, peut-on lire dans la « Notice pour servir à l'éloge de M. Jean-Baptiste Vacquette de Gribeauval »⁴¹, rédigée en 1789 par l'Etat-Major de l'Artillerie, deux importantes considérations qui méritent d'être citées :

1) *« Des intrigues de Cour, qui semblaient menacer l'autorité absolue dont jouissait M. de Choiseul, déterminèrent ce Ministre à hâter l'exécution de son projet de venger la France des conditions dures que l'Angleterre lui avait imposées à la paix de 1762. Le commencement de l'insurrection des Colonies d'Amérique Septentrionale contre leur métropole semblait indiquer que le moment était favorable, quoique les finances et la marine de France ne fussent pas encore bien rétablies ».*

« Une armée, conjointement avec l'Espagne, était déjà rassemblée dans l'intérieur du Royaume et le commandement en était destiné à M. de Gribeauval.

Mais la disgrâce de M. de Choiseul (1770) entraîna la chute de son projet »⁴².

⁴¹ Archives de l'Artillerie 9c4-10110 à Vincennes (soulignements de l'auteur).

⁴² Rappelons qu'en 1770 le mécontentement des Colons contre l'Angleterre avait atteint des proportions critiques et franchi, avec le massacre de Boston, le point de non-retour.

- 2) Nombre d'Officiers d'artillerie, jaloux de l'étoile d'un des leurs, moins ancien qu'eux, « *qui était appelé à commander une expédition sans doute très importante* », se mirent à dénigrer toutes les innovations de Gribeauval.

La réforme des vieux matériels leur en fournit une occasion :

Comme le dit la « Notice » : « *360.000 fusils avaient été nouvellement réformés, comme ne méritant pas les frais d'entretien. Ils avaient été vendus pour armer des colonies anglaises dont M. de Choiseul fomentait déjà l'insurrection* ».

On dira peut-être que la thèse présentée dans cette « Notice » était tournée à l'avantage de Gribeauval, dont elle établissait « l'éloge ».

*
* *

Il reste que le « projet Choiseul », conçu à la fin de la Guerre de Sept Ans et consistant à tirer parti du mécontentement des Colons américains face aux provocations et à l'autoritarisme britannique, et à les équiper en armements valables – fussent-ils réformés – pour faciliter leur indépendance, ne saurait être écarté de la considération de « l'énigme ». Il en est, au contraire, l'élément explicatif central.

En 1767, un homme éclairé comme Choiseul pouvait parfaitement s'attendre - comme il est, du reste, établi - à une exacerbation de la révolte coloniale, déjà manifeste, ainsi qu'à un mouvement inéluctable vers l'indépendance. Qu'il ait voulu agir en conséquence, et agir vite⁴³, notamment en facilitant la réforme des matériels, n'était que naturel.

L'auteur de la « Notice » s'est-il montré partial en faveur de Gribeauval ?

Le sentiment que reflète ce texte me paraît loin d'être le résultat d'une « fabrication » de circonstance destinée à justifier, a posteriori, la façon dont fut conduite la réforme des vieilles armes. Le procès des Invalides avait été annulé 12 ans auparavant, et n'était plus un sujet de querelles. La réputation de Gribeauval était universellement reconnue et respectée.

⁴³ La hâte manifestée par Choiseul de confronter militairement l'Angleterre fut, du reste, une raison essentielle de sa disgrâce. On peut ajouter qu'en 1761 – avant la Paix qui devait conclure la Guerre de 7 ans – Choiseul, nouveau Secrétaire d'État de la Marine, s'employa à remettre en état notre Marine et à lui redonner confiance (voir Olivier Chaline : « Vers un Nouveau Monde Atlantique » Presses Universitaires de Rennes. 2016. 270 pages) et Archives Nationales Fonds Marine Mari/G/165 : Lettres de Choiseul (1760-1762)

Comment croire que l'Etat-Major de l'Artillerie, réuni solennellement après la mort de Gribeauval, ait osé se lancer dans une manipulation et une affabulation de ce genre ?

La vérité est plus simple : la réforme des vieilles armes a été conçue par Choiseul et Gribeauval, notamment pour « libérer » du matériel utilisable un jour par les Colons.

Et ceux qui ont mis en œuvre cette réforme d'envergure ont payé cher leur discrétion et leur obéissance aux instructions reçues⁴⁴.

Le sentiment – très répandu à l'époque – et bien exprimé dans la « Notice », est celui des passionnés de vengeance qu'étaient les partisans de la refonte de nos armées à la suite de notre défaite de 1762. Leur volonté – à laquelle Gribeauval répondit de façon exceptionnelle – marquera avec succès une période où l'éclat de notre armée fut rétabli, et où la victoire de Yorktown effaça, dans l'esprit public, le souvenir du Traité de Paris. Quelques années plus tard, cette renaissance de notre armée et la modernisation de son artillerie allaient triompher avec les victoires de la Révolution et de l'Empire.

Les archives montrent sans conteste que l'intention de tirer parti, dès les années 1760, du mécontentement grandissant des Colons et de faciliter leur armement, était au cœur de la pensée de nos dirigeants.

Jacques de Larosière

Annexe : *Bibliographie et remerciements.*

Bibliographie et sources

La bibliographie sur l'histoire de l'indépendance américaine est très riche et bien connue. Mon intention n'est pas de l'énumérer.

Je citerai seulement - en dehors de l'évocation ci-dessus des écrits de *P. Veyrines* et du *Lieutenant-Colonel Hennebert* ainsi que de la « Notice des Archives de l'Armée » - , l'ouvrage, définitif par la qualité de sa recherche, de *Pierre Nardin* :

⁴⁴ *Même si certains ont pu soutenir que Montieu en avait tiré un avantage personnel.*

- Gribeauval, Lieutenant Général des Armées du Roi (1715-1789) - 1981, Les cahiers de la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale,

et :

- « La France et les Français dans la guerre d'Indépendance américaine : phases et aspects d'un engagement singulier » par *Raphaël Franco*. Ce Mémoire de Master de l'Université de Grenoble-Alpes a été rédigé en 2015-2016 sous la direction de M. Gilles Bertrand. Il constitue une synthèse très bien documentée du rôle joué par la France et les Français dans l'histoire qui culmina à Yorktown.

Je souhaite également rendre hommage à la Commission d'histoire de la Société des Cincinnati de France, dont les fascicules représentent une contribution remarquable à cette histoire. Je me suis inspiré notamment de la brochure : « La France et l'indépendance des Etats-Unis » - Paris 1999, qui fournit une analyse pénétrante du sujet.

Je tiens à remercier tout particulièrement *l'Amiral Scott de Martinville* pour m'avoir éclairé sur certains aspects de la réforme d'armes déclassées (notamment les indications d'enrichissement de Montieu) dans la perspective de la Manufacture de Saint-Etienne. Je lui sais gré de nos échanges de 2016. Plus récemment, l'Amiral – qui poursuit ses recherches sur les envois d'armes aux Insurgents – m'a communiqué le texte manuscrit de Mémoires conservés aux Archives Nationales. Je lui en suis très reconnaissant. Ces recherches ont permis de trouver la trace du premier contrat d'armes avec les Colonies Américaines.

Enfin, il m'est agréable de remercier *John Beall*, boursier Cincinnati en 2021, pour nos conversations, sa connaissance précise des réactions des Colons américains aux mesures britanniques, et pour ses réflexions sur le rôle joué dans les Colonies par la Guerre de Sept Ans, ainsi que par les « Sons of Liberty ». Son analyse des liens juridiques entre les Colonies et le pouvoir britannique m'a été utile. La partie « américaine » de l'article sur la genèse de la Guerre d'Indépendance lui doit beaucoup.

§§§§§§§§§§§§§§§§